## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

## Décision n° 80889 du 25 octobre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »

NOR: INTJ1827714S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu la décision nº 92374 du 1er décembre 2017 (NOR: INTJ1732692S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er novembre 2018:

Marty Eddie NIGEND: 163 050 NLS: 8019 862

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> novembre 2018:

Da Fonseca Gilles NIGEND: 138914 NLS: 5323428

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchaux des logis-chefs le 1er novembre 2018:

 Fleury Bastien
 NIGEND: 360 635
 NLS: 8144071

 Felloni Clément
 NIGEND: 360 538
 NLS: 6751 790

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 octobre 2018.

Pour le ministre et par délégation : Le général, sous-directeur de la gestion du personnel, O. COURTET